

OBJET : Réhabilitation partielle du multi-accueil les P'tits clous- Avenants aux lots n°3 et 4

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté de Communes,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 portant délégations données au Président,
- Vu le projet de réhabilitation partielle du multi-accueil les P'tits clous à Revel destiné à améliorer le confort hygrothermique, les performances énergétiques du bâtiment ainsi que l'embellissement intérieur de la structure.
- Vu la délibération n°289-2021 du 9 novembre 2021 concernant le nouveau programme de travaux estimé à 106 937,08 euros HT,
- Vu la Décision du Président n°2022-54 relative à la signature des marchés publics pour l'opération de réhabilitation du multi-accueil les P'tits clous à Revel d'un montant total de 104 393,37 €HT soit 125 272,04 €TTC,
- Vu la Décision du Président n°2022-70 relative à la signature de l'avenant n°1 au lot 4 portant le montant total de l'opération à 106 204,89 € HT soit 127 445,86 €TTC,
- Vu la nécessité de proposer pour le lot n°3 chauffage climatisation deux avenants dont les montants sont de 566,71 euros HT et - 1192,44 €HT soit un total de - 625,73 euros €HT ; Il est donc proposé de modifier le marché de l'entreprise JAE située, 39 avenue de Toulouse à Revel, titulaire du lot n°3 d'un montant de 25 987, 74 € HT soit 31 185, 29 € TTC,
- Vu la nécessité de proposer pour le lot n°4 Sols souples peinture un avenant d'un montant de -256,43 euros HT ; il est donc proposé de modifier le marché de l'entreprise Montagné Plaquiste située, 7 chemin de la Pomme à Revel, titulaire du lot n°4 d'un montant de 26 322,22 € HT soit 31 586,66 € TTC,
- Vu les devis proposés par la Sarl JAE et la Sarl MONTAGNE PLAQUISTE,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer avec l'entreprise JAE titulaire du lot n°3, les avenants n° 1 et n°2 pour les montants suivants :

Avenant n°1 : 566,71 €HT soit 680,05 € TTC.

Avenant n°2 : - 1192,44 €HT soit - 1430,93 €TTC. Total : - 625,73 €HT, soit - 750,88 €TTC.

Le nouveau montant du marché pour le lot n°3 après avenants n°1 et n°2 est de 25 362,01 €HT soit 30 434,41 €TTC.

Article 2 : de signer avec l'entreprise Montagné Plaquiste titulaire du lot n°4, l'avenant n° 2 au lot n°4 d'un montant de - 256,43 €HT soit - 307,72 €TTC. Le nouveau montant du marché pour le lot n°4 après avenant n°2 est de 26 065,79 €HT soit 31 278,95 €TTC.

Article 3 Le montant global des travaux de réhabilitation du multi-accueil les P'tits clous à REVEL après avenants s'élève à la somme de 105 322,73 € HT soit 126 387,28 euros TTC.

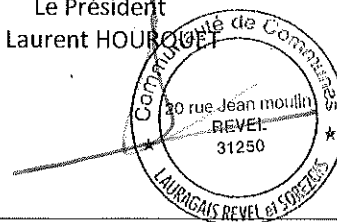
Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État,

Article 5 : La présente décision n° **DP 2022-90** sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T. et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

Article 6 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à : M. le Préfet de la Haute-Garonne, Centre des Finances Publiques de Revel, aux intéressés.

Fait à REVEL, le 24 octobre 2022

Le Président
Laurent HOURCADET



Ampliation faite le :

Certifiée exécutoire par publication le :

Par Délégation La Directrice Générale